



# PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal de Saint Martin d'Arberoue s'est réuni le vendredi 23 janvier 2015 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Antton LARRABURU, Maire.

Présents : POCHELU Bernadette, ARMENDARIZ Alain, MIRANDE Mathias, HARISMENDY Emmanuelle, LADEUIX Jean-Pierre, POCHELU Didier, MINONDO Mirentxu, APHECETCHE Alain, BORDARRAMPE Xalbat, CHABAGNO Inès.

Secrétaire de séance : HARISMENDY Emmanuelle

Début de séance : 19h00

## Ordre du jour

- Attribution de la compétence « Aménagement numérique du territoire » à la Communauté de Communes du Pays d'Hasparren
- Sujets divers

### **Attribution compétence « aménagement numérique du territoire » à la Communauté de Communes**

Le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Hasparren a délibéré le 04/12/2014 pour prendre la compétence « aménagement numérique du territoire » et que les conseils municipaux sont appelés à statuer sur ce transfert de compétence.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de la compétence « aménagement numérique du territoire » à la Communauté de Communes du Pays d'Hasparren.*

## Sujets divers

### **-Cotisation versée à la mission locale**

Le Maire informe qu'une cotisation annuelle est versée à la Mission locale. Le montant est calculé en fonction du nombre d'habitants multiplié par le taux correspondant à la tranche de population à laquelle appartient la collectivité, soit :  $321 \times 1.0612\text{€} = 341 \text{€}$

*Le Conseil Municipal accepte le versement de la cotisation 2015 de 341€ à la Mission locale.*

### **- Demande de subvention à l'Etat : la DETR**

Le Maire rappelle que le projet de réhabilitation de la cantine scolaire est un projet inscrit dans le Contrat Territorial. Un plan de financement a été établi suite à un devis et une demande de subvention va être déposée auprès de la Sous-Préfecture.

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le dépôt de la demande de subvention ainsi que le plan de financement correspondant.*

### **- Commission langue basque et Commission environnement**

Alain ARMENDARIZ, 2ème adjoint, sera le représentant de la Commune au sein de la Commission de la langue basque et de la Commission Environnement qui sont présentes au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Hasparren.

### **-Stage informatique**

Un stage informatique sera organisé et animé par un membre du Conseil Général, **du 09 au 12 juin 2015**.

Les ordinateurs seront fournis par le Conseil Général.

### **Inscription auprès de la Mairie.**

### **Présence et intervention de Mr HAICAGUERRE Pierre, Président du Syndicat AEP de l'Arberoue :**

Mr le Président du Syndicat rappelle que le Syndicat a été créé en 1959. Il s'agissait d'un Syndicat Intercommunal d'Etudes en alimentation d'eau potable réunissant Isturitz, Ayherre, Labastide Clairence, St Esteben et St Martin d'Arberoue. Le siège se situait sur la Commune d'Ayherre. Les années passées, le Syndicat est devenu un Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et en 1990, le siège a été délocalisé sur la Commune de St Martin d'Arberoue.

Concernant les travaux effectués par le Syndicat durant l'année 2014, des travaux de déplacement et de renforcement ont été réalisés sur les Communes de Méharin, Armendariz, Isturits, Ayherre et LaBastide Clairence.

En 2015, dans un premier temps un Schéma directeur sera entrepris par le Syndicat pour une durée de 8 à 10 mois. Il s'agira d'établir un diagnostic du réseau d'eau, diagnostic imposé par le Conseil Général tous les 10 ans. Le Syndicat recevra des aides financières de la part de l'Agence de l'eau et du Conseil Général pour mettre en œuvre ce Schéma directeur. Par la suite, tous les travaux prévus dans ce Schéma directeur seront alors financés en partie par le Conseil Général.

Enfin, des travaux sur les Communes de St Esteben et d'Ayherre seront également réalisés durant l'année.

Fin de la séance : 21h30